



# EFP

ÉDUCATION  
FORMATION PROFESSIONNELLE  
CENTRE DE FORMATION

Déclaration d'activité enregistrée  
sous le numéro 75-481-35 75

# Mesures pénales concernant les mineurs.

Connaitre la justice des mineurs pour une prise en charge de qualité.

## Introduction :

La France est le seul pays européen à posséder une double juridiction : mineur et majeur. La juridiction des mineurs repose sur l'ordonnance de 1945. Ordonnance en mutation permanente ces 10 dernières années. Avec un cloisonnement de plus en plus important des différents champs de la protection de l'enfance.

Avec moins de passerelles entre le pénal et le civil. Le travailleur social se trouve dès lors limité dans la vision globale du champ de la protection de l'enfance pour mener des missions éducatives auprès des mineurs.

## Institutions concernées :

Cette formation s'adresse aux institutions et associations impliquées.

## Public concerné :

Elle concerne les travailleurs sociaux amenés à travailler dans le secteur de la protection de l'enfance.

## Objectifs :

A l'issue de la séance :

- Les stagiaires bénéficieront d'une vue globale du schéma juridique spécifique à la minorité, et auront ainsi réactualisé leurs connaissances en matière législative.
- Ils seront à même de mieux collaborer avec le corps de la magistrature (avocats, juge des enfants, procureur) afin de donner un sens éducatif à toutes mesures pénales.
- Ils pourront engager une réflexion sur l'évolution de la juridiction des mineurs et plus globalement dans la prise en charge éducative.

## Connaissances requises :

Connaissances du public : Les adolescents.

## Organisation :

Le cours alterne entre les apports théoriques du formateur appuyés d'exemples et des séquences de réflexions et de travail en groupe.

## Validation :

A la fin de cette journée, une évaluation permettra de vérifier l'apport théorique de cette formation et de relever les appréciations des participants.

## Sanction :

Une attestation sera délivrée à chaque stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation.

## Programme sur 1 journée :

### • Introduction :

Qu'est-ce que l'ordonnance de 1945 ?  
La juridiction des mineurs en France, quelles spécificités ?  
Quelle évolution ?  
Quelles prises en charges éducatives possibles ?

### • Matin :

Après un bref historique sur la mise en oeuvre de l'Ordonnance de 1945 et ses fondements, nous construirons le schéma de la juridiction des mineurs avec la participation des stagiaires en partant de leurs connaissances. A partir de ce schéma, nous dégagerons une réflexion sur le rôle et la place de chacun, tout en pointant l'évolution du contexte politique, social et économique en la matière. Par ailleurs, nous prendrons un temps essentiel pour aborder les dernières lois et circulaires participant à la refonte de la juridiction des mineurs.

### • Après-midi :

L'après-midi consistera à s'attacher à la place du mineur dans cette juridiction. Aussi, nous visionnerons un documentaire de 55 minutes traitant du délit du mineur déféré devant un juge des enfants. Ce documentaire permettra de faire le lien avec les données théoriques divulguées précédemment. Ainsi, nous pourrions aisément repérer les places de chacun dans la juridiction des mineurs et nous questionner sur ce public qualifié de « délinquant ». Ce documentaire sera suivi d'échanges et de réflexions auprès des stagiaires. Nous achèverons cette journée de formation sur une étude de cas en érigeant différentes pistes de réflexions socio-éducatives et juridiques afin de mettre en lumière toutes les interactions entre les partenaires et de mettre en pratique les notions abordées tout au long de cette journée.